Image not found or type unknown

Charges de copropriété dans un immeuble

Par **yomain**, le **05/05/2013** à **11:07**

Bonjour, j'ai acheté un appartement au mois de mai 2012, j'y habite depuis le 01/08/2012. J'ai payé régulièrement mes charges. En début de cette d'année, je reçois une facture de répartition des charges d'un montant de 864€.
Montant qui correspond la répartition sur une année complète.Etant donnée que j'ai sur l'année 2012, je n'ai passé que 5 mois, suis obligé de payer la totalité de cette somme?

Par **amajuris**, le **05/05/2013** à **11:16**

bjr,
c'est celui qui est copropriétaire au moment de l'appel de fonds qui est redevable des charges.
parfois l'acte de vente prévoit une répartition des charges entre l'acquéreur et le vendeur.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés